



**Procès-verbal
ou
Copie de résolution**

Le 09 mars 2017

CORPORATION MUNICIPALE DE CHAMPNEUF

À une séance ordinaire extra ordinaire , ajournement ,
session

Tenue le 09 mars 2017 et à la quelle est présent son honneur le maire, Rosaire Guénette

Et les conseillers suivants :

Joseph Blais, Émile Bourassa, Léopold Leduc, Nancy Guénette, Manon Beaudet

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Beauregard

est aussi présente.

Greffier

RÉSOLUTION : 24-03-17

Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) (Demande d'appui/Résolution)

Attendu que l'association des travaux publics d'Amérique (ATPA) – chapitre du Québec est un organisme à but non lucratif qui regroupe principalement des gestionnaires des travaux publics affectés au service de la collectivité;

Attendu que la section québécoise regroupe plus de trois cent (300) membres qui proviennent majoritairement des municipalités, des sociétés ainsi que le l'entreprise privée;

Attendu que la nouvelle mission de l'ATPA est de « Former, informer, valoriser, promouvoir et servir les professionnels du secteur des travaux publics du Québec, afin de mieux servir en retour les intérêts des citoyens, des villes et des municipalités québécoises »;

Attendu que l'orientation stratégique 2015 de l'ATPA.

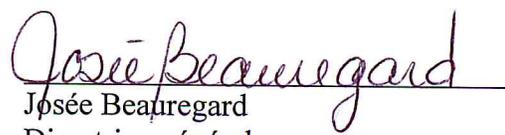
En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Léopold Leduc, appuyé par la conseillère Manon Beaudet et unanimement résolu que la Municipalité de Champneuf appuie l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) dans sa démarche d'orientation stratégique 2015-2018 dont les objectifs sont :

- 1) D'accroître la personnalité québécoise de l'ATPA;
- 2) De devenir l'Association qui sert les intérêts des québécois en offrant aux professionnels du secteur des travaux publics un accompagnement au quotidien en matière de formation, d'information et d'ouverture des meilleures pratiques;
- 3) D'élargir son cadre d'action;
- 4) De revoir l'offre aux membres de l'Association pour la rendre attrayante auprès de l'ensemble des représentants du domaine des travaux publics au Québec;
- 5) De réévaluer les moyens de communication et de promotion de l'ATPA en fonction des objectifs à atteindre;
- 6) De s'adjoindre de partenaires de choix et identifier le type de partenariat souhaité;
- 7) De revoir le mode opérationnel de l'ATPA.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Ce 15 mars deux mille dix-sept


Josée Beauregard
Directrice générale